Nations Unies S/PV.4181



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4181e séance

31 juillet 2000, à 10 h 40

New York

Présidente :	Mlle Durrant	(Jamaïque)
Membres :	Argentine	M. Mársico
	Bangladesh	M. Ahsan
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Stoffer
	Fédération de Russie	M. Granovsky
	France	M. Alabrune
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Tunisie	Mme Achouri
	Ukraine	M. Kuchynski

Ordre du jour

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2000/643)

00-58408 (F)

La séance est ouverte à 10 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie

Rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée (S/2000/643)

La Présidente *(parle en anglais)* : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur l'Éthiopie et l'Érythrée, document S/2000/643.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/729, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/2000/601, lettre de l'Algérie datée du 19 juin 2000; S/2000/612 et 726, lettres de l'Érythrée datées du 20 juin et du 21 juillet 2000, respectivement; S/2000/627 et 704, lettres de l'Éthiopie datées du 26 juin et du 18 juillet 2000, respectivement.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution (S/2000/729) dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Ukraine.

La Présidente *(parle en anglais)* : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1312 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 45.